

L'an deux mil dix-sept, le vingt-sept octobre à vingt et trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de MANTHELAN, régulièrement convoqués le 20 octobre, se sont réunis à la Salle du Conseil, sous la présidence de Monsieur Bernard PIPEREAU, Maire.

Etaient présents : MM. PIPEREAU, DROUULT, MORIET, GROULT, BRANCHEREAU, BOBIER, MMES MAURICE, LACROIX, COURTIN, DUCOS, NIBODEAU.

Etait absente excusée : MME MILLON (Arrivée au point n°1) – pouvoir à MME COURTIN

Etaient absents : MME JOULIN et M. BRAUD

Secrétaire de séance : M. MORIET

Monsieur le Maire fait le constat de quorum et enregistre les absences et la procuration.

Le procès-verbal du 29 septembre 2017 est adopté sans observation, à l'unanimité des membres présents.

Arrivée de Madame Millon après l'adoption du procès-verbal.

ADMINISTRATION GENERALE

2017-10-27-01 Dossier « Rénovation du hangar agricole » : choix des entreprises et autorisation donnée à Monsieur le Maire

La consultation par procédure adaptée a porté sur 13 lots :

- | | |
|-------|---|
| N° 1 | GROS OEUVRE - MACONNERIE |
| N° 2 | CHARPENTE BOIS / COUVERTURE-ZINGUERIE |
| N° 3 | MENUISERIE ALUMINIUM-MIROITERIE-
OCCULTATION |
| N° 4 | MENUISERIE BOIS |
| N° 5 | PLATRERIE-CLOISONS-DOUBLAGES |
| N° 6 | FAUX-PLAFONDS SPORTIF |
| N° 7 | CARRELAGE-FAIENCE |
| N° 8 | PEINTURE |
| N° 9 | ELECTRICITE-COURANTS FAIBLES |
| N° 10 | PLOMBERIE-SANITAIRES |
| N° 11 | CHAUFFAGE-VENTILATION |
| N° 12 | V.R.D.-ESPACES VERTS |
| N° 13 | SOL SPORTIF |

L'avis d'appel public à la concurrence est paru le 15 septembre 2017. La date de remise des offres était fixée au 12 octobre 2017 – 15h00. 27 offres ont été reçues dont 10 par voie dématérialisée.

Les critères de jugement des offres étaient basés sur la valeur technique (60%) et le prix (40%).

L'ouverture des plis a eu lieu le 12 octobre à 16h30, en présence du cabinet MAES (Maîtrise d'œuvre) et MM Pipereau, Drouault et Mme Maurice (Bureau des Adjointes siégeant en commission d'appel d'offres)

L'analyse des offres, effectuée par le maître d'œuvre (Cabinet MAES), présentée au bureau des adjoints ce jour est présentée à l'assemblée délibérante.

N°	LOTS	NOM ENTREPRISE	MONTANTS DE BASE H.T. (sans variable)	VARIANTE FENETRE DE TOIT ELECTRIQUE	VARIANTE PORTE EXTERIEURE	VARIANTE PANNEAUX FIBRE DE BOIS	VARIANTE TRAITEMENT FACADE EXTERIEURE	TOTAL AVEC VARIANTE BOIS
				RETENUE	RETENUE	RETENUE	RETENUE	
TRANCHE FERME								
N°1	GROS-ŒUVRE - MACONNERIE	MESTIVIER	31 414.91 €					31 414.91 €
N°2	CHARPENTE BOIS / COUVERTURE-ZINGUERIE	AU BOIS COUVERT	34 928.68 €	792.00				35 720.68 €
N°3	MENUISERIE ALUMINIUM-MIROITERIE- OCCULTATION	SARL BERLEAU	11 111.00 €					11 111.00 €
N°4	MENUISERIE BOIS	SARL BERLEAU	6 351.41 €		3 100.00 €			9 451.41 €
N°5	PLATRERIE-CLOISONS- DOUBLAGES	RIVL	19 641.78 €			1 721.30		21 363.08 €
N°6	FAUX-PLAFONDS SPORTIF	RIVL	12 980.30 €					12 980.30 €
N°7	CARRELAGE-FAIENCE	MAGALHAES	17 139.41 €					17 139.41 €
N°8	PEINTURE	ROBIN-GADIN	8 742.89 €				1 819.99 €	10 562.88 €
N°9	ELECTRICITE-COURANTS FAIBLES	ROUSSEAU ENERGIES	17 843.26 €					17 843.26 €
N°10	PLOMBERIE - SANITAIRES	CCER	4 103.55 €					4 103.55 €
N°11	CHAUFFAGE - VENTILATION	CCER	33 249.34 €					33 249.34 €
TRANCHE OPTIONNELLE N°1								
N°12	VRD - ESPACES VERTS	T.A.E.	12 477.55 €					12 477.55 €
13	SOL SPORTIF	STTS - ST GROUPE	12 667.20 €					12 667.20 €
TOTAL HT								230 084.57
TVA 20%								46 016.91
TOTAL TTC								276 101.48

Interventions : M. Drouault demande la comparaison financière entre le tableau du budget prévisionnel initial (février) et le tableau après ouverture des plis. En réponse, un appel des éléments correspondants est assuré poste par poste.

Le Conseil Municipal,

Vu le code général des Collectivités territoriales ;

Vu le code des marchés publics ;

Vu le budget primitif ;

Vu la consultation par procédure adaptée, ayant pour objet la rénovation énergétique d'un hangar en salle polyvalente et création d'une extension;

Vu les 27 offres remises au titre des 13 lots ;

Vu le rapport d'analyse des offres réalisé par le cabinet MAES, maître d'œuvre ;

Vu la proposition de classement des offres en date du 27 octobre,

Sur proposition du Bureau des Adjointes,

DELIBERE et

- **Décide de retenir** les offres des entreprises ci-dessus, jugées les mieux classées au regard des critères de jugement énumérés dans le règlement de consultation et **accepte** celles-ci pour les montants figurant ci-dessus
- **Autorise** M. le Maire à signer les actes d'engagement et tout document afférent à ce marché.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice : 14

- Votants : 12

- Exprimés : 12

- Ne prend pas part au vote : 0

- Pour : 12

- Contre : 0

- Abstention / Nul : 0

2017-10-27-02 Dossier « Rénovation du hangar agricole » : Demande de subvention régionale dans le cadre du Contrat Régional 2013-2018

Le coût total de l'opération et le plan de financement sont exposés :

Détail du coût de l'opération HT

DESIGNATION	COUT HT en €
Maitrise d'œuvre, Cabinet MAES	18 275.00
Etude de sol	1 650.00
Coordonnateur SPS	1 905.75
Bureau de contrôle	6 500.00
Rénovation énergétique d'un hangar agricole en salle polyvalente	230 084.57
TOTAL	258 415.32 € HT

Plan de financement prévisionnel HT

	Notification	Montant
DETR	Courrier du Préfet reçu en date du 23/05/2017	75 000.00 €
TEPCV	Convention signée le 27/02/2017	29 100.00 €
Conseil Régional CRT		48 500.00 €
Réserve parlementaire	Courrier du Préfet reçu en date du 24/03/2017	7 500.00 €
Fonds propres		98 315.32 €
TOTAL		258 415.32 € HT

Vu la délibération n°2016-11-25-03, du 25 novembre 2016 désignant le cabinet MAES comme maitre d'œuvre,

Vu la délibération n°2017-09-29-03, du 29 septembre 2017 réaffirmant la volonté de l'assemblée délibérante de maintenir le projet,

Vu l'avant-projet présenté le mercredi 01 février, par le cabinet d'architecte MAES,

Vu le détail du coût de l'opération et le plan de financement prévisionnel réajustés présentés ci-dessus,

Vu le rapport d'analyse des offres présenté par le Cabinet Maes et validé par le Conseil Municipal le 27 octobre 2017 - délibération n° 2017-10-27-01,

Le Conseil Municipal décide :

- **D'approuver** l'avant-projet présenté pour un coût estimatif de 258 415.32 € HT,
- **De solliciter** pour cette opération la subvention régionale dans le cadre du Contrat régional 2013-2018 au taux autorisé,
- **D'approuver** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice : 14

- Votants : 12

- Exprimés : 12

- Ne prend pas part au vote : 0

- Pour : 12

- Contre : 0

- Abstention / Nul : 0

2017-10-27-03 CCLST – Adhésion au groupement de commandes voirie

M. Drouault, Adjoint au Maire, Responsable Voirie-Réseaux-Assainissement, expose que, étant donné l'intérêt de regrouper les achats en matière de voirie afin d'obtenir des prix plus compétitifs et de simplifier la procédure pour les communes, la communauté de communes a proposé de créer un groupement de commande pour confier la préparation et la passation des marchés publics aux services de la communauté de communes dans le cadre de l'article 28 de l'ordonnance n° n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.

Une réunion d'information destinée aux élus a eu lieu le 28 septembre dernier à Preuilly-Sur-Claire pour exposer le contenu et le fonctionnement du groupement de commandes Voirie 2018.

Ce groupement de commandes serait composé de la Communauté de communes Loches Sud Touraine et des communes membres de la communauté de communes qui souhaitent y adhérer.

Ce groupement de commandes sera constitué pour les travaux de voirie – programme 2018 – ainsi que pour les marchés de fournitures et services liés à la voirie.

Monsieur Drouault procède à la lecture du projet de convention constitutive du groupement de commandes annexé à la présente délibération et qui prévoit ses modalités de fonctionnement, notamment que la Communauté de communes soit désignée coordonnateur du groupement et qu'à ce titre, elle se voit confier l'intégralité de la procédure de préparation et de passation des marchés publics. En revanche, l'exécution des marchés reste à la charge des membres du groupement et chaque commune signe donc, à l'issue de la procédure de consultation, des marchés pour ce qui la concerne avec les prestataires retenus et les exécute en son nom propre et pour son compte.

Il est proposé d'adhérer à ce groupement de commandes pour 2018 et d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention.

Interventions : M. Bobier conduit une analyse sur les effets induits par les groupements de commandes en matière de concurrence entre les grosses entreprises et les PME avec des craintes de concurrence déséquilibrée au profit des grandes entreprises.

Monsieur le Maire partage cette analyse et soutient que le rôle des élus de proximité est de réguler cette concurrence en répartissant les marchés entre les deux catégories d'entreprises. Les PME doivent trouver auprès de leur territoire des parts de marché permettant cette régulation. Les PME sont des acteurs économiques locaux importants et vecteurs d'offres d'emplois sur leur territoire d'implantation.

Entendu l'exposé de Monsieur Drouault, Adjoint au Maire,

Sur proposition de Monsieur Drouault, Adjoint au Maire,

Le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes avec les communes membres de la communauté de communes, ayant pour objet la passation des marchés de travaux de voirie ainsi que les marchés de fournitures et de services liés à la voirie, dans le cadre de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics.
- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes.
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice : 14

- Votants : 12

- Exprimés : 12

- Ne prend pas part au vote : 0

- Pour : 12

- Contre : 0

- Abstention / Nul : 0

2017-10-27-04 Demande de la Famille MURZEAU

Monsieur Pipereau, Maire et Monsieur Drouault, 1^{er} Adjoint, présentent le dossier :

Historique de la demande :

- **8 octobre 2014** : courrier de Mme MURZEAU BOUANANI, petite fille de Maria MURZEAU, demandant qu'une rue ou place porte le nom de Maria MURZEAU
- **Novembre 2014** : envoi d'un courrier au service des anciens combattants pour obtenir des informations complémentaires et information de la famille des démarches en cours
- **Juillet 2015** : relance du précédent courrier resté sans réponse
- **30 Mars 2016** : reprise du dossier suite relance de la famille, envoi d'un courrier à Mme MURZEAU BOUANINI, relance de l'Office des Anciens Combattants
- **3 mai 2016** : contact avec Mme DEGRIECK, directrice du service départemental d'Indre-et-Loire de l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONACVG)
 - o Recherche auprès des archives départementales
 - o Transmission pour la famille des coordonnées du Bureau de la Résistance (Château de Vincennes)
- **20 mai 2016** : mail de Mme DEGRIECK suite à ses recherches : contact auprès de Mme CIRET Chantal, présidente de l'ERIL (Etudes sur la Résistance en Indre-et-Loire)

- **27 mai 2016** : réception d'un mail de Mme CIRET qui confirme que Mme MURZEAU a fait l'objet de plusieurs articles concernant ses actes de résistance. Elle appuie la demande de la famille au titre de l'ERIL.
- **6 juin 2016** : envoi d'un courrier à la famille concernant les avancées du dossier : contacts obtenus et prise de contact à venir avec l'UNC (M.BLANCHET)
- **7 septembre 2016** : réception des documents transmis par le Bureau de la Résistance (VINCENNES) suite à la demande de la famille
- **14 septembre 2016** : rencontre M.BLANCHET

Actions de Maria MURZEAU :

- De juillet 1940 à juin 1942 : Maria MURZEAU fait passer la ligne à de nombreux fugitifs
- Juin 1942 : Maria MURZEAU est arrêtée et emprisonnée pendant 9 mois à la prison de Tours

Décorations obtenues par Maria MURZEAU :

- Citation à l'ordre de l'Armée accordée en 1950,
- Courrier du Général de Gaulle confirmant les actions de Mme MURZEAU (1950)
- Attribution du titre d'interne résistant en 1963
- Attribution de la médaille de guerre avec palme

Monsieur le Maire propose que la place – Carrefour Rues Gaby / Mésanges / Deffaix soit dénommée « Place de la Mémoire », qu'elle reçoive à ce titre comme première inscription : Maria Murzeau (avec dates naissance et décès) et qu'elle puisse ultérieurement accueillir d'autres porteurs/porteuses de mémoire.

*Interventions : Il est souligné le bien-fondé de la demande de la famille. La proposition de la dénomination de la place permettrait de répondre à des futures demandes.
Il sera important de préciser l'objet de la reconnaissance. Le principe est validé par tous les élus.
Un courrier sera adressé à Madame Murzeau-Bouanani pour l'informer de cette décision.*

Entendu l'exposé de Monsieur Pipereau, Maire,

Après échanges collectifs, il est arrêté le principe d'ajouter l'objet de la reconnaissance,

Le Conseil Municipal décide :

- de **DÉNOMMER** la place située au carrefour des Rues Gaby / Mésanges / Deffaix **« Place de la Mémoire »** et qu'elle reçoive à ce titre comme première inscription : Maria Murzeau (avec dates naissance et décès et l'objet de la reconnaissance) et qu'elle puisse ultérieurement accueillir d'autres porteurs/porteuses de mémoire.

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice : 14

- Votants : 12

- Exprimés : 12

- Ne prend pas part au vote : 0

- Pour : 12

- Contre : 0

- Abstention / Nul : 0

FINANCES MUNICIPALES

2017-10-27-05 Budget principal – Décision modificative n°1

Le Conseil Municipal,

Vu le budget primitif 2017 du budget principal,

Considérant la nécessité de modifier les prévisions budgétaires en section d'investissement,

Vu la proposition de Madame Marie-Eve Millon, Adjointe aux finances (D2),

DELIBERE et **MODIFIE** les prévisions budgétaires du budget principal de la façon suivante :

	Dépenses	
	diminution de crédits	augmentation de crédits
INVESTISSEMENT		
D-020 : Dépenses imprévues	2 800.00 €	0.00 €
Total D 020 : Dépenses imprévues	2 800.00 €	0.00 €
D-2151-127 : Réseaux de voirie	0.00 €	1 300.00 €
D-2183-091 : Matériels divers	0.00 €	1 500.00 €
Total D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	2 800.00 €
TOTAL INVESTISSEMENT	2 800.00 €	2 800.00 €

Résultat du vote :

Nombre de membres en exercice : 14

- Votants : 12

- Exprimés : 12

- Ne prend pas part au vote : 0

- Pour : 12

- Contre : 0

- Abstention / Nul : 0

Fin de séance à 22h00

Prochain conseil municipal : Vendredi 24 Novembre 2017

M. PIPEREAU	M. DROUAULT	Mme MILLON	M. MORIET	MME MAURICE
M. GROULT	Mme LACROIX	Mme COURTIN		Mme DUCOS
Mme JOULIN	M. BRANCHEREAU	M. BRAUD	M. BOBIER	Mme NIBODEAU
Absente		Absent		